
Lecture du procès-verbal de l'assemblée des députés des sociétés populaires des départements méridionaux, annonçant la clôture de leurs séances, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture du procès-verbal de l'assemblée des députés des sociétés populaires des départements méridionaux, annonçant la clôture de leurs séances, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 681;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40063_t1_0681_0000_17;

Fichier pdf généré le 16/02/2024

palité, remplacé le juge de paix et le notaire public, parlé au peuple, relevé le courage des patriotes et fait justice des aristocrates, vieux esclaves du ci-devant maréchal de Broglie. A deux heures nous étions de retour à Bernay. Nous avons appelé auprès de nous les citoyens les plus connus par leur énergie révolutionnaire pour les consulter sur les changements qu'il y aurait à faire dans les autorités constituées et nous donner des renseignements sur l'esprit qui anime la Société populaire.

« Citoyens collègues, vous partagerez notre satisfaction, elle est bien douce, nous n'avons trouvé dans la commune de Bernay que des hommes libres, que des républicains, que des magistrats dignes de la confiance du peuple; nous avons remplacé deux démissionnaires et nous n'avons pas eu une seule destitution à prononcer.

« Ce n'est pas sans attendrissement que nous avons vu ces citoyens qui, dans un temps où ils étaient, d'une part menacés par les rebelles du Calvados, et, de l'autre, par ceux de l'Eure, ont déployé un caractère sublime et bravé les fédéralistes avec une fermeté qui leur donne les titres les plus glorieux à la reconnaissance nationale.

« Après avoir reçu dans le sein des autorités constituées le serment qu'elles ont renouvelé entre nos mains en présence du peuple de mourir à leur poste, nous nous sommes transportés dans le lieu des séances de la Société populaire, et nous l'avons trouvée brûlante de civisme et vraiment à la hauteur des circonstances.

« Nous avons achevé de nous convaincre qu'il y avait dans Bernay autant de Montagnards que de citoyens, et qu'après avoir parcouru les marais du département de l'Eure nous étions arrivés enfin sur l'un des plus fermes rochers de la République.

« Nous devons cet hommage à la vérité; nous nous empressons de vous le transmettre.

« Salut et fraternité.

« DELACROIX; LEGENDRE; L. LOUCHET. »

Le citoyen Chevalier, député du département de la Sarthe, donne sa démission pour cause de santé.

Renvoyé au comité des décrets pour appeler le suppléant (1).

Suit la lettre de démission du citoyen Chevalier (2).

Au citoyen Président de la Convention nationale.

« Paris, 15 frimaire de l'an II de la République française.

« Citoyen Président,

« L'état languissant où je suis depuis plus

de six semaines, ne faisant qu'augmenter, je suis conseillé de prendre mon air natal, sans lequel, disent les officiers de santé, je ne peux me rétablir.

« Ne sachant donc quand je pourrai reprendre mes fonctions à la Convention, je ne dois pas y garder plus longtemps une place que je ne peux plus occuper avec toute l'assiduité qu'elle exige.

« C'est pourquoi je te prie, citoyen Président, de vouloir bien en faire agréer à nos collègues ma démission, l'assurance de mon attachement inviolable et de mon entier dévouement à la République une et indivisible.

« Salut et fraternité, citoyen Président, ton collègue,

« CHEVALIER, député du département de la Sarthe. »

Les membres des Sociétés populaires des départements méridionaux, réunis en assemblée générale à Marseille, écrivent que le fédéralisme et l'aristocratie étant abattus, ils viennent de clore leurs séances.

Insertion au « Bulletin », renvoi au comité de Salut public (1).

COMPTE RENDU du *Mercury universel* (2).

Les députés des Sociétés populaires à Marseille et des autorités constituées, réunies au conseil général pour le salut du Midi, font passer le procès-verbal contenant la clôture de leurs séances, qu'ils ont cru devoir cesser. Ils ajoutent que les mesures qu'ils ont prises ont produit les meilleurs effets; le fédéralisme et le royalisme ont été abattus et ne pourront jamais s'en relever. Les représentants du peuple Paul Barras et Fréron ont approuvé la clôture de leurs séances. Ils invitent la Convention à ne point quitter son poste.

L'insertion au *Bulletin*.

Le représentant du peuple Couturier écrit d'Etampes, le 12 frimaire, que l'on vient de trouver une caisse d'argenterie pesant 290 marcs, enfouie dans la maison de l'émigré Valory.

Insertion au « Bulletin », renvoi au comité de Salut public (3).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 391.

(2) *Mercury universel* [16 frimaire an II (vendredi 6 décembre 1793), p. 248, col. 2]. D'autre part les *Annales patriotiques et littéraires* [n° 339 du 16 frimaire an II (vendredi 6 décembre 1793), p. 1535, col. 1] rendent compte de l'adresse des députés des Sociétés populaires de Marseille dans les termes suivants :

« Les députés des Sociétés populaires réunies à Marseille et constituées en conseil général pour délibérer sur le salut du peuple, dans les départements méridionaux, font passer à la Convention le procès-verbal de leurs séances et la clôture de leurs opérations. « Leurs travaux, disent-ils, ont produit d'heureux effets. Ils ont été approuvés des « représentants Paul Barras et Fréron. »

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 391.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 391.

(2) *Archives nationales*, carton D 1 § 1 38, dossier 277 (*Sarthe*).